

Le comité consultatif EHDAA a pour fonctions :

- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves.

Le comité peut aussi donner son avis à la commission scolaire sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

ORDRE DU JOUR de la rencontre du 14 avril 2015

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du compte rendu de la rencontre du 10 février 2015;
4. Retour sur la nomination d'une représentante ou d'un représentant au comité de parents;
5. Retour sur la nomination d'une représentante ou d'un représentant au conseil des commissaires de la CSRN;
6. Le TDAH et la CSRN par M. Desrochers, psychologue;
7. Répartition des services à la CSRN;
8. Frais de déplacement;
9. Informations diverses;
10. Questions diverses;
 - 10.1 _____
 - 10.2 _____
11. Courrier;
12. Date de la prochaine rencontre : 9 juin 2015;
13. Levée de l'assemblée.